



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chèques vacances

Question écrite n° 79019

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le projet de taxation du chèque vacances. Au nombre des mesures envisagées pour réduire le déficit de l'État, le Gouvernement étudierait la taxation du chèque vacances. Une telle mesure constituerait une atteinte intolérable à la politique sociale des vacances à l'heure où les Françaises et les Français subissent les effets dévastateurs de la crise. Il lui rappelle que le chèque vacances repose principalement sur l'épargne salariale et l'investissement des comités d'entreprise. Son utilisation annuelle par plusieurs millions de nos concitoyens est un des rares moyens de soutenir la démocratisation de l'accès aux vacances. Il lui demande de lui apporter la garantie que le statut fiscal du chèque vacances sera préservé.

Texte de la réponse

La taxation des titres restaurants ainsi que des chèques-vacances a été en effet citée, comme d'autres, parmi les mesures à mettre en oeuvre afin de soutenir la politique de retour à l'équilibre budgétaire. À ce jour, et ainsi que le ministre du travail l'a déclaré le 7 mai 2010, il n'est cependant pas prévu de prendre de disposition en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79019

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5477

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10584